

**SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2024  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini et par visioconférence, ce 23<sup>e</sup> jour d'avril 2024, à 19 h, et à laquelle sont présents :

**MEMBRES PARENTS**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente;  
M<sup>me</sup> Marie-Pier Létourneau, vice-présidente;  
M<sup>me</sup> Karine Boivin;  
M. Éric Simard;  
M<sup>me</sup> Annie Girard;

**MEMBRES DU PERSONNEL**

M<sup>me</sup> Marie-Claude Tremblay;  
M<sup>me</sup> Esther Côté;  
M. Jérémie Gagnon;

**MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ**

M. Pierre Lavoie;  
M<sup>me</sup> Marie-Eve Sasseville;  
M<sup>me</sup> Maryse Perron Chartier;

**Visioconférence :**

M<sup>me</sup> Chantale Simard, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote;  
assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M<sup>e</sup> Annie Tremblay, secrétaire générale.

**Absences :** M<sup>me</sup> Cynthia Potvin, membre du personnel d'encadrement;  
M. Daniel Gauthier, membre de la communauté.

**Invitée :** M<sup>e</sup> Anne-Sophie Potvin, avocate.

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 12 avril 2024 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

**2. Mot de bienvenue**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

**3. Prestation du serment d'une nouvelle administratrice**

En vertu de l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, M<sup>e</sup> Annie Tremblay, secrétaire générale, a été désignée par le directeur général pour procéder à l'assermentation des membres du conseil d'administration.

M<sup>e</sup> Annie Tremblay a procédé à l'assermentation de M<sup>me</sup> Cynthia Potvin, nouvelle administratrice au conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets à titre de membre du personnel d'encadrement.

Celle-ci a prêté serment de remplir les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

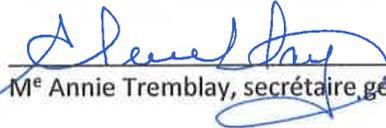
**SERMEN DE LA NOUVELLE ADMINISTRATRICE**

Je, Cynthia Potvin, domiciliée au 747, rue Félix-Leclerc à Roberval, affirme solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge conformément à la loi, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Et j'ai signé :



Assermentée solennellement devant moi, le 28 mars 2024.



M<sup>e</sup> Annie Tremblay, secrétaire générale

**4. Dépôt de la déclaration d'intérêts 2023-2024 d'une nouvelle administratrice**

CA-0560-04-24

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Esther Côté et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt de la déclaration d'intérêts qui a été reçue dans les délais prescrits et remise à la secrétaire générale qui la mettra sous scellé, considérant les renseignements personnels qu'elle contient;

QU'il soit convenu que les membres du comité de gouvernance et d'éthique et la présidence soient les seuls à en prendre connaissance.

ADOPTÉ

**5. Adoption de l'ordre du jour**

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

CA-0561-04-24

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Claude Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le sujet suivant et en laissant le point *Affaires nouvelles* ouvert :

- 12.7. Autorisation de contracter avec un fournisseur en infonuagique – Programme de consolidation des centres de traitement informatique

ADOPTÉ

**6. Vérification des conflits d'intérêts potentiels**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

**7. Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

**8. Rapports des comités du conseil d'administration**

**8.1. Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

**8.2. Comité des ressources humaines**

Il n'y a rien à signaler.

**8.3. Comité de gouvernance et d'éthique**

Le procès-verbal de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 26 mars 2024 est déposé. M<sup>me</sup> Maryse Perron Chartier, présidente du comité, présente les points discutés.

**8.4. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien**

Il n'y a rien à signaler.

**9. Présentation ou information au conseil d'administration**

**9.1. Affaires découlant du procès-verbal du 20 février 2024**

Les affaires découlant du procès-verbal du 20 février 2024 sont déposées à titre informatif.

**9.2. Affaires découlant du procès-verbal du 26 mars 2024**

Les affaires découlant du procès-verbal du 26 mars 2024 sont déposées à titre informatif.

**9.3. Correspondance**

La liste de correspondance pour la période du 15 février au 18 avril 2024 est présentée à titre informatif.

**9.4. Rapport de la présidence**

Le rapport de la présidence pour la période du 21 février au 23 avril 2024 est présenté à titre informatif.

**9.5. Rapport de la direction générale**

Le rapport de la direction générale pour la période du 15 février au 17 avril 2024 est présenté à titre informatif.

**9.6. Reddition de comptes**

La reddition de comptes est déposée à titre informatif.

**9.7. Bilan du Plan d'engagement vers la réussite**

Il n'y a rien à signaler.

**9.8. Bulletin d'information L'Ardoise (janvier 2024 à mars 2024)**

Le point 9.8. est reporté à une séance ultérieure.

**9.9. Présentation de la Politique de confidentialité pour la cueillette de renseignements personnels par un moyen technologique**

M<sup>e</sup> Anne-Sophie Potvin, avocate au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, présente une nouvelle politique, soit la Politique de confidentialité pour la cueillette de renseignements personnels par un moyen technologique qui a été rédigée en vertu de l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**10. Agenda de consentement**

Sur motion dûment proposée par M<sup>me</sup> Karine Boivin, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

**10.1. Adoption du procès-verbal du 20 février 2024**

CA-0562-04-24

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 20 février 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**10.2. Adoption du procès-verbal du 26 mars 2024**

CA-0563-04-24

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 26 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**10.3. Adoption des modifications apportées à la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les legs**

ATTENDU la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les legs actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, adoptée sous le numéro de résolution CA-400-02-23;

ATTENDU les modifications apportées à la politique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion en date du 19 mars 2024;

En conséquence,

CA-0564-04-24

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire adopte les modifications apportées à la Politique encadrant les activités de financement, les dons et les legs telles que présentées;

QU'une copie de ladite politique soit transmise aux directions d'établissement.

ADOPTÉ

**10.4. Adoption des modifications apportées au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs**

ATTENDU le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, adopté sous le numéro de résolution CA-0531-01-24;

ATTENDU la mise à jour de certaines délégations relatives aux fonctions et pouvoirs;

ATTENDU la recommandation positive du comité de gouvernance et d'éthique d'adopter les modifications apportées audit règlement;

En conséquence,

CA-0565-04-24

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Karine Boivin et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les modifications apportées au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs telles que présentées;

QU'un avis public soit publié à cet effet en vertu de l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique;

QU'un exemplaire du règlement soit expédié aux conseils d'établissement ainsi qu'au comité de parents du Centre de services scolaire en vertu de l'article 395 de la Loi sur l'instruction publique.

A D O P T É

**11. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)**

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

**12. Dossiers nécessitant une décision**

**12.1. Adoption du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre des établissements (écoles primaires et secondaires) 2024-2025**

Le point 12.1. est reporté à une séance ultérieure.

**12.2. Adoption du Plan d'effectifs (structure administrative) du personnel cadre 2024-2025 (AQCS)**

Le point 12.2. est reporté à une séance ultérieure.

**12.3. Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-27-01-24 à CRR-39-04-24)**

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues les 30 janvier, 20 février et 15 avril 2024;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-27-01-24, CRR-28-01-24, CRR-29-01-24, CRR-30-01-24, CRR-31-01-24, CRR-32-01-24, CRR-33-02-24, CRR-34-02-24, CRR-35-04-24, CRR-36-04-24, CRR-37-04-24, CRR-38-04-24 et CRR-39-04-24;

ATTENDU les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion les 6 et 20 février 2024 ainsi que par courriel le 18 avril 2024;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, ces recommandations du comité de répartition des ressources sont acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0566-04-24

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Pier Létourneau et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine les décisions de la direction générale quant à l'acceptation des recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

**CRR-27-01-24 : PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN, SECTEUR GÉNÉRAL, 2024-2025**

CONSIDÉRANT les demandes de modifications, d'ajouts ou d'abolitions de postes par des directions d'établissement et de service;

CONSIDÉRANT la présentation des motifs justifiant chaque demande des directions;

CONSIDÉRANT l'identification du per capita établi depuis quelques années, notamment au niveau du personnel de secrétariat des écoles primaires, et la révision de celui-ci selon la réalité actuelle dans nos écoles primaires;

CONSIDÉRANT les discussions du comité et l'analyse du plan d'effectifs;

QUE le CSSPB procède en cours d'année 2024-2025 à l'évaluation des postes en secrétariat dans les écoles primaires et secondaires afin de voir si la base d'analyse est encore adéquate;

QUE la demande de l'école secondaire des Grandes-Rivières de maintenir un poste de 35 h de secrétaire d'école, payé à 100 % à même le budget de l'organisation scolaire, et d'abolir un poste vacant de 35 h de secrétaire d'école pour ouvrir un nouveau poste à 30 h soit acceptée, malgré un dépassement des ratios prévus pour le personnel administratif dans les écoles secondaires;

D'ajouter un nouveau poste de 35 h de technicien en organisation scolaire à la Polyvalente des Quatre-Vents et d'abolir le poste de secrétaire de 35 h, dont 14 h était attribuées à cette polyvalente et la balance aux écoles Monseigneur Bluteau (10,5 h) et Hébert (10,5 h), dans un contexte de consolidation du processus de l'organisation scolaire et de développement de l'expertise et des compétences dans un secteur demandant un savoir-faire précis : par équité entre les écoles secondaires, malgré un dépassement des ratios prévus pour le personnel administratif dans les écoles secondaires en vue d'un plan de relève et de libération des dossiers qui seront traités par le TOS;

QU'un nouveau poste de secrétaire de 35 h soit ouvert aux écoles Monseigneur Bluteau (17,5 h) et Hébert (17,5 h), malgré un dépassement des ratios prévus pour le personnel administratif des écoles primaires, et que cette ressource soit également affectée dans les établissements du secteur de Saint-Félicien et sa périphérie pour combler des besoins en secrétariat;

QUE le poste de secrétaire de 35 h réparti entre Benoît-Duhamel, Notre-Dame et autres besoins (relevant de la centrale de suppléances - RH) soit aboli;

QU'un nouveau poste de secrétaire de 35 h soit ouvert aux écoles Benoît-Duhamel (21 h) et Notre-Dame (14 h), malgré un dépassement des ratios prévus pour le personnel administratif des écoles primaires, et que cette ressource soit également affectée dans les établissements du secteur de Roberval et sa périphérie pour combler des besoins en secrétariat;

QUE le poste de secrétaire d'école jumelé entre Notre-Dame-de-Lourdes (24 h) et Sainte-Marie (11 h) soit maintenu et que la demande de la direction d'école de bonifier le poste de 6,5 h à Sainte-Marie soit refusée, car le tout ne respecte pas les ratios prévus pour le personnel administratif dans les écoles primaires;

QUE la demande de la Polyvalente de Normandin d'ajouter un nouveau poste de 35 h d'agente de bureau, classe 1, et d'abolir le poste de secrétaire d'école/de centre de 35 h (dont 14 h était attribuées à cette polyvalente et 21 h au CÉA Le Tremplin) soit acceptée, car les ratios prévus pour le personnel administratif dans les écoles secondaires sont respectés;

QUE la demande du Service aux entreprises et du CÉA Le Tremplin d'ouvrir un nouveau poste de 35 h de secrétaire de centre, 21 h au CÉA et 14 h au SAE soit acceptée en lien notamment avec la hausse des besoins au SAE, et que le tout soit payé dans le budget de la FGA et du SAE;

QUE la demande du CFP d'ouvrir un nouveau poste de 35 h de technicien en formation professionnelle soit acceptée pour combler les besoins présents dans ce secteur;

QUE la demande de la Cité étudiante de bonifier à 30 h le poste de 26 h de surveillant d'élèves, considérant le besoin et un maintien de l'équité entre les écoles soit acceptée;

QUE la demande de la Cité étudiante de bonifier à 30 h le poste de 25 h d'aide général de cuisine soit analysée par le CSS en lien avec le déficit relié aux cafétérias pour tous les postes;

QUE la demande de l'école des Deux-Lacs de bonifier à 38,75 h le poste de concierge de 30 h soit refusée, mais que la demande qu'un nouveau poste de 35 h soit créé soit acceptée, considérant les ratios prévus pour le personnel de conciergerie;

QU'afin d'analyser la situation des cafétérias, l'ensemble des postes de cuisiniers et d'aides généraux de cuisine soient abolis.

**Demande de huis clos**

CA-0567-04-24

Il est PROPOSÉ par M. Jérémie Gagnon et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 38.

A D O P T É

**CRR-28-01-24 : ORIENTATIONS QUANT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL, 2024-2025**

La recommandation CRR-28-01-24 est présentée à huis clos.

**Retour en assemblée délibérante**

CA-0568-04-24

Il est PROPOSÉ par M. Jérémie Gagnon et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 19 h 42.

A D O P T É

**CRR-29-01-24 : AJOUT D'HEURES EN CONCIERGERIE – ÉCOLE DES DEUX-LACS**

CONSIDÉRANT la superficie de l'école des Deux-Lacs de 1 804,4 m<sup>2</sup> pour laquelle 30 h de conciergerie sont allouées;

CONSIDÉRANT les comparatifs suivants :

- Jeanne-Mance 1 700 m<sup>2</sup> pour 35 h et le concierge ne fait pas le gymnase;
- Sainte-Lucie 1 900 m<sup>2</sup> pour 35 h;
- Carrefour étudiant 2 100 m<sup>2</sup> pour 35 h;

CONSIDÉRANT que le nombre d'élèves n'a pas d'impact majeur sur la superficie à entretenir;

CONSIDÉRANT que le départ à la retraite du concierge est prévu à court terme;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un poste intéressant à la prochaine ressource;

CONSIDÉRANT que l'état des lieux se dégrade d'année en année comme le note le rapport de SST, et ce, par manque de temps;

CONSIDÉRANT que le travail du concierge est adéquat;

QUE le nombre d'heures du poste de concierge passe de 30 h à 35 h.

**CRR-30-01-24 : AJOUT D'UNE NOUVELLE RESSOURCE TES (15 H/SEMAINE) ÉCOLE HÉBERT**

CONSIDÉRANT l'arrivée d'un élève à besoin particulier en 6<sup>e</sup> année qui n'a pas fréquenté nos établissements depuis une année (école à la maison);

CONSIDÉRANT que l'élève a un retard académique considérable;

CONSIDÉRANT que l'élève doit demeurer à l'école et au service de garde le midi (besoin particulier d'organisation) puisqu'il est en organisation scolaire et qu'on ne peut offrir de transport;

CONSIDÉRANT que des élèves à besoins particuliers de 1<sup>re</sup> année ont de grands besoins pédagogiques qui n'étaient pas prévus en début d'année;

QUE le CSS recommande l'ajout de 15 h d'une TES dans l'organisation scolaire, de février à la fin de l'année à l'école Hébert, en raison de nouveaux besoins, à condition de trouver une ressource pour combler ce besoin.

**CRR-31-01-24 : AJOUT RESSOURCE TES À L'ÉCOLE BON-PASTEUR**

CONSIDÉRANT que nous avons accueilli un jeune TSA en première année qui mobilise une ressource TES à plein temps depuis janvier. De plus, nous avons, à compter du 19 janvier, démarré notre centre de bienveillance qui nécessite la présence d'une TES pour 15 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que ces deux ajouts de temps engendrent des pertes de service chez nos élèves, nous demandons d'ajouter 15 heures par semaine de TES et 15 heures par semaine à titre d'aide à la classe;

CONSIDÉRANT que le budget sera pris dans la mesure 15025 et aide à la classe;

QUE le CRR recommande l'ajout de 15 heures par semaine comme TES (budget 15025) et 15 heures par semaine comme aide à la classe (budget aide à la classe) à condition que les besoins de TES déjà connus soient comblés dans les autres écoles du secteur.

**CRR-32-01-24 : AJOUT DE RESSOURCE TES À MONSIEUR BLUTEAU**

CONSIDÉRANT le nombre important d'élèves ayant des besoins particuliers dans les deux classes de maternelle et que l'équipe-école est constamment sollicitée dans ces classes;

CONSIDÉRANT l'ajout de services depuis le début de l'année (une aide à la classe 4 périodes sur 5);

CONSIDÉRANT que la TES attribuée au *Principe de Jordan* doit quotidiennement être prêtée en maternelle;

CONSIDÉRANT l'utilisation du centre de soutien bienveillant pour quelques élèves. Six élèves de maternelle fréquentent le centre de soutien bienveillant pour répondre à différents besoins;

CONSIDÉRANT le fait que nous ne connaissons pas ces élèves avant leur arrivée. Seulement un élève disposait d'un PSI. Il n'y a pas de partenaires dans ces dossiers (CLSC, CRDP etc.);

CONSIDÉRANT la mobilisation importante du personnel;

CONSIDÉRANT le soutien du Service des ressources éducatives complémentaires et de la ressource régionale pour ce dossier en particulier;

CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres de l'équipe afin de mettre en place plusieurs moyens;

QU'un ajout d'une TES de 32 heures par semaine jusqu'à la fin de l'année soit recommandé à condition que les postes vacants déjà connus du secteur soient comblés avant. Il est convenu que l'école est en mesure de payer la ressource avec ses mesures.

#### **Demande de huis clos**

CA-0569-04-24

Il est PROPOSÉ par M. Jérémie Gagnon et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 45.

ADOPTÉ

#### **CRR-33-02-24 : PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2024-2025**

La recommandation CRR-33-02-24 est présentée à huis clos.

#### **Retour en assemblée délibérante**

CA-0570-04-24

Il est PROPOSÉ par M. Jérémie Gagnon et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 19 h 47.

ADOPTÉ

#### **CRR-34-02-24 : POSTE DE SECRÉTAIRE À L'ÉCOLE BENOÎT-DUHAMEL ET NOTRE-DAME MODIFIÉ QUANT À LA RÉPARTITION**

CONSIDÉRANT le poste de secrétaire partagé entre les écoles Benoît-Duhamel et Notre-Dame de Roberval;

CONSIDÉRANT que ce poste était réparti à 21 h pour Benoît-Duhamel et 14 h pour Notre-Dame;

CONSIDÉRANT la discussion entre les directions;

QUE le poste soit réparti à 50 % entre les écoles Benoît-Duhamel et Notre-Dame.

**CRR-35-04-24 : SÉQUENCE D'ATTRIBUTION TES/TTS**

QUE la séquence d'attribution des services TES/TTS auprès des élèves du **PRIMAIRE** doit se faire dans l'optique d'optimisation des ressources dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Le financement des services se fera en utilisant :

- Vos mesures;
- Le financement autochtone, le cas échéant (15063, Jordan);
- Le GBA.

**ÉTAPES**

- 1- Attribuer les services TES/TTS et PEH dans les classes spécialisées (revoir le nombre de ressources pour chaque classe en tenant compte de l'augmentation des heures pour chaque TES/TTS) (financement CSS);
- 2- Attribuer les services TES dans les classes de maternelle 4 ans (financement CSS pour 20 heures par classe), ainsi que pour les maternelles 5 ans (financement CSS dont le nombre d'heures allouées reste à répartir en fonction de l'allocation);
- 3- Attribuer du service aux élèves ayant des besoins 1-1;
- 4- Attribuer 1 TES/TTS pour les centres de soutien bienveillants (sauf les écoles en périphérie qui n'ont pas de centre);
- 5- Attribuer du service TES pour les élèves ayant des codes 14-50-53 ou Gilles de la Tourette (en regroupant 2-3 élèves);
- 6- Pour les écoles qui ont au moins 2 groupes de maternelle, prévoir 1 TES si besoin;
- 7- Attribuer du service pour les élèves ayant des besoins au niveau des apprentissages (en regroupant plusieurs élèves ensemble).

Pour les écoles en périphérie, prévoir au moins 1 TES par école (si besoin) qui sera à 35 heures par semaine afin de rendre les postes attractifs.

Pour les écoles en milieu urbain, prévoir une TES par cycle.

Pour les écoles en milieu urbain, prévoir au moins 60 % des TES/TTS à 35 heures par semaine (si besoin) et les autres à 32 heures ou un nombre moindre par semaine (si besoin).

**SECONDAIRE**

QUE la séquence d'attribution des services TES/TTS auprès des élèves au **SECONDAIRE** doit se faire dans l'optique d'optimisation des ressources dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre.

Le financement des services se fera en utilisant :

- Vos mesures;
- Le financement autochtone, le cas échéant (15063, Jordan);
- Le GBA.

#### ÉTAPES

- 1- Attribuer les services TES/TTS et PEH dans les classes spécialisées (revoir le nombre de ressources pour chaque classe en tenant compte de l'augmentation des heures pour chaque TES/TTS) (financement CSS);
- 2- Attribuer les services TES aux élèves ayant des besoins 1-1 le cas échéant;
- 3- Attribuer le service TES/TTS pour les centres ressources;
- 4- Attribuer le service TES pour les élèves ayant un code et qui sont regroupés dans des parcours de cheminement scolaire. Attribuer le service en FPT en premier.

Prévoir une augmentation des heures de TES/TTS à 35 heures et, si besoin, prévoir des postes avec des heures moindres.

#### **CRR-36-04-24 : Projet particulier – Orthopédagogie professionnelle – École Notre-Dame-des-Anges–Saint-Louis-de-Gonzague 2024-2025**

CONSIDÉRANT les besoins toujours grandissants des élèves de cette école, dont le bagage sur la connaissance de la langue, un pauvre vocabulaire, des difficultés langagières et de faibles acquis dans les différentes sphères de développement;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de plans d'intervention et les interventions orthopédagogiques rigoureuses et fréquentes auprès de cette clientèle;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans une démarche novatrice qui cadre avec la visée du CSSPB d'offrir des services de qualité et efficaces pour ainsi diminuer le taux d'élèves à risque à long terme;

CONSIDÉRANT que ce projet particulier doit se déployer sur une durée minimale de deux années scolaires afin d'observer des résultats concrets, d'en faire l'analyse et de collecter des données officielles avant et après la mise en place du projet pour en évaluer les bénéfices et/ou les inconvénients;

CONSIDÉRANT que cette analyse ainsi que les résultats seront effectués par l'école et les Services éducatifs;

CONSIDÉRANT que ce projet serait financé par les mesures 15015 ou 15025 de l'école;

DE donner suite à la demande de l'école Notre-Dame-des-Anges–Saint-Louis-de-Gonzague pour démarrer un projet particulier d'orthopédagogie professionnelle pour l'année 2024-2025 avec évaluation d'une possibilité de prolongement.

**CRR-37-04-24 : Ajout d'un poste temporaire de TES, 32 h à l'école Notre-Dame pour 2023-2024**

CONSIDÉRANT des besoins d'accompagnement d'élèves présents du côté de l'école Notre-Dame à Roberval;

CONSIDÉRANT la nature confidentielle du dossier;

QU'un poste de TES, 32 h, soit créé de façon temporaire pour la période du 11 mars au 28 juin 2024 à l'école Notre-Dame.

**CRR-38-04-24 : Prolongation des projets particuliers reconduits en 2024-2025 et surcroîts de travail supérieurs à quatre mois**

CONSIDÉRANT la présence de postes particuliers (projets) en 2023-2024 pour le personnel de soutien, secteur général;

CONSIDÉRANT les besoins existants en 2024-2025;

CONSIDÉRANT l'application de modalités de la convention collective;

QUE les postes particuliers suivants soient reconduits en 2024-2025, et ce, jusqu'à leur date d'échéance :

- Technicien en bâtiment, 35 h, Service des ressources matérielles;
- Technicien en documentation, 35 h, Service du secrétariat général et des communications;
- Agent de bureau, classe 1, 35 h, Service des ressources humaines;
- Surveillant d'élèves, 35 h, Cité étudiante;
- Technicien en loisirs, 35 h, Cité étudiante;
- Surveillant d'élèves, 7,5 h, École secondaire des Grandes-Rivières – bâtiment Jean-Dolbeau;
- Technicien en formation professionnelle, 21 h, Service aux entreprises à Normandin.

**CRR-39-04-24 : Budget des comités 2024-2025**

QUE le budget des comités pour 2024-2025 soit reconduit tel qu'en 2023-2024.

**12.4. Adoption des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2024-2025**

ATTENDU l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 (résolution CA-0518-12-23);

ATTENDU l'article 211, 3<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

*« Il détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement. »;*

ATTENDU la consultation effectuée, en date du 15 avril 2024, auprès du comité de parents, et ce, en vertu de l'article 193, 2<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement en vertu de l'article 79, 1<sup>er</sup> alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les commentaires reçus;

**Comité de parents :**

« *QUE les membres du comité de parents acceptent le projet des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2024-2025* ».

**Conseils d'établissement :**

Aucun commentaire reçu.

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion en date du 19 mars 2024;

En conséquence,

CA-0571-04-24

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Annie Girard et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte les actes d'établissement ainsi que la liste des écoles et des centres 2024-2025 tels que présentés;

QU'un exemplaire des actes d'établissement et de la liste des écoles et des centres 2024-2025 soit expédié au comité de parents ainsi qu'aux conseils d'établissement.

A D O P T É

**12.5. Nomination d'un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)**

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

ATTENDU l'obligation de procéder, pour chaque organisme public, à la désignation d'un responsable de l'application des règles contractuelles en vertu de l'article 21.0.1 de la LCOP;

ATTENDU que l'actuelle responsable de l'application des règles contractuelles, M<sup>me</sup> Chantale Rivard, quittera incessamment pour la retraite;

ATTENDU la nomination de M. Steeve Martel au poste de coordonnateur du Service des ressources financières depuis le 23 mai 2022 et à titre de directeur adjoint depuis le 16 octobre 2023;

En conséquence,

CA-0572-04-24

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

DE nommer M. Steeve Martel à titre de responsable de l'application des règles contractuelles du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, et ce, à partir du 24 avril 2024.

ADOPTÉ

**12.6. Remplacement d'une administratrice au comité de gouvernance et d'éthique**

ATTENDU que le comité de gouvernance et d'éthique est constitué des personnes suivantes :

- La présidence ou la vice-présidence;
- La secrétaire générale;
- Trois administrateurs.

ATTENDU la résolution CA-0343-08-22 qui nommait M<sup>me</sup> Audrey Piquette à titre d'administratrice au comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU la démission de M<sup>me</sup> Audrey Piquette de son poste d'administratrice le 21 février 2024;

ATTENDU le besoin de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique;

**Mise en candidature**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente, ouvre la période de mise en candidature pour l'élection d'un administrateur au comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets en remplacement de M<sup>me</sup> Audrey Piquette.

M. Pierre Lavoie propose M<sup>me</sup> Esther Côté;  
M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft propose M<sup>me</sup> Karine Boivin;

**Clôture de la période de mise en candidature**

CA-0573-04-24

Il est PROPOSÉ par M. Jérémie Gagnon et RÉSOLU unanimement :

QUE la période de mise en candidature soit close.

ADOPTÉ

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente, demande dans l'ordre inverse des propositions reçues si chaque candidate/candidat accepte ladite proposition faite à leur égard.

M<sup>me</sup> Karine Boivin accepte;  
M<sup>me</sup> Esther Côté refuse.

En conséquence,

CA-0574-04-24

il est PROPOSÉ par M. Jérémie Gagnon et RÉSOLU unanimement :

DE désigner M<sup>me</sup> Karine Boivin comme membre du comité de gouvernance et d'éthique, et ce, jusqu'à la fin de son mandat à titre administratrice.

A D O P T É

**12.7. Autorisation de contracter avec un fournisseur en infonuagique – Programme de consolidation des centres de traitement informatique**

ATTENDU le décret numéro 596-2020 du gouvernement du Québec qui exige, entre autres, que les organisations du réseau de l'éducation consolident leur centre de traitement informatique (serveurs);

ATTENDU que tous les centres de services scolaires ont jusqu'en décembre 2025 pour réaliser les grands jalons suivants : réalisation de l'inventaire, analyse des préjudices, processus d'acquisition avec un courtier en infonuagique, migration vers le nuage externe et consolidation (fin de projet, bilan, etc.);

ATTENDU l'obligation de signer un contrat avec un courtier au plus tard le 31 mai 2024;

ATTENDU que l'environnement informatique du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets est basé sur Microsoft Windows et que nous avons bâti notre expertise sur une fondation telle que « Hyper-V » afin de nous offrir des intégrations transparentes avec les technologies Microsoft;

ATTENDU l'élaboration d'une offre de services à laquelle trois fournisseurs ont répondu;

ATTENDU qu'un seul des trois fournisseurs offre des services qui correspondent à nos besoins selon l'infrastructure en place;

ATTENDU l'article 48 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* portant sur le contrat concernant l'acquisition de biens ou de services infonuagiques qui stipule que pour déterminer le bien ou le service le plus avantageux, l'organisme se fonde :

1. Soit uniquement sur le prix;
2. Soit, après autorisation de son dirigeant, sur un ou plusieurs autres critères en lien avec l'objet du contrat, telles la compatibilité technologique, l'accessibilité des biens ou des services, la performance et l'assistance technique;

ATTENDU que le conseil d'administration accepte de fonder son choix selon les critères édictés au point 2 mentionné précédemment;

ATTENDU qu'à la suite des présentations et des analyses, le Service des ressources informatiques recommande la solution proposée par ITI offrant un contrat sans engagement financier, payable à l'utilisation qui correspond à nos besoins selon l'infrastructure en place;

En conséquence,

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la direction du Service des ressources informatiques à retenir les services du fournisseur ITI et à contracter avec celui-ci;

QUE le Centre de services scolaire autorise la direction du Service des ressources informatiques à agir comme représentante du Centre de services scolaire concernant tous les aspects reliés au dossier dans ce mandat d'achat;

QUE le Centre de services scolaire autorise la direction du Service des ressources informatiques à signer tout document et toute autorisation en lien avec ce contrat à commandes;

QUE le Centre de services scolaire autorise la direction du Service des ressources informatiques à signer les factures et à agir à titre de représentante pour la durée du contrat.

ADOPTÉ

#### **12.8. Renouvellement des droits d'utilisation des licences Microsoft**

Le point 12.8. est retiré de la séance du 23 avril 2024.

#### **13. Affaires nouvelles**

Il n'y a rien à signaler.

#### **Demande de huis clos**

CA-0576-04-24

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Annie Girard et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 20 h 05.

ADOPTÉ

#### **Retour en assemblée délibérante**

CA-0577-04-24

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Claude Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 20 h 10.

ADOPTÉ

#### **14. Prochaine séance**

La prochaine réunion régulière aura lieu le 25 juin 2024, à 19 h, au Centre administratif de Roberval.

**15. Évaluation de la rencontre**

Les membres devront remplir le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

**16. Levée de la séance**

CA-0578-04-24

Il est PROPOSÉ par M. Éric Simard et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉ

La présidente,



---

Janot Pagé Kroft

La secrétaire générale,



---

Annie Tremblay, avocate